



## Don en argent de l'étranger par mon père

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon père souhaiterait me faire un don pour m'aider à acheter mon premier logement ici en France.

Etant mon père du sud de l'Italie, il a épargné cet argent à la maison, ou avec des bons postaux italiens.

Maintenant mon père souhaite venir avec une « petite valise » avec 50 mille euros cash, pour m'en faire cadeau.

Maintenant je souhaitais savoir si un don de tel montant est possible, si je peux le recevoir en cash, et surtout s'il faut que je déclare sa provenance à la banque ici et/ou aux impôts.

Comment puis-je faire pour recevoir un tel don s'il vous plaît ? En sachant que mon père difficilement veut passer par un virement bancaire international?

Merci

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,

Mon père souhaiterait me faire un don pour m'aider à acheter mon premier logement ici en France.

Etant mon père du sud de l'Italie, il a épargné cet argent à la maison, ou avec des bons postaux italiens.

Maintenant mon père souhaite venir avec une « petite valise » avec 50 mille euros cash, pour m'en faire cadeau.

Maintenant je souhaitais savoir si un don de tel montant est possible, si je peux le recevoir en cash, et surtout s'il faut que je déclare sa provenance à la banque ici et/ou aux impôts.

Comment puis-je faire pour recevoir un tel don s'il vous plaît ?

C'est tout à fait possible mais un certain nombre de déclarations doivent être effectuées :

-Une déclaration de transfert d'argent à déposer auprès de la douane dans la mesure où la somme est supérieure à 10 000 euros.

-Et pour vous, une déclaration fiscale de donation à déposer auprès des impôts dès que votre père vous aura donné l'argent.

Très cordialement.